



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le

10 MAI 2016

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Monsieur le Président du  
Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille  
Aval

Affaire suivie par Romain DECCO  
romain.decco@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 84

Bâtiment tertiaire aéroport  
2 rue Pilâtre de Rozier

57420 GOIN

- Objet :** Dossier de déclaration concernant l'épandage agricole des boues urbaines issues de la STEU de SOLGNE  
Accord avant délai de 2 mois
- Réf :** RD/CP-ASPE-L9
- P.J :** Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

### **l'épandage agricole des boues urbaines issues de la STEU de SOLGNE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 mars 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des commune de BEUX, BUCHY, LIEHON et SILLY-EN-SAULNOIS où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- VEOLIA EAU-Société Mosellane des Eaux
- Mairies de BEUX, BUCHY, LIEHON et SILLY EN SAULNOIS